



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **LUNDI 26 MARS 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

### **Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES

### **Absent(s) excusé(s):**

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

-----

### **CONVENTION DE PRET D'OEUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS DES ARCHIVES MUNICIPALES DU TRAIT AVEC LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE - CM/18/017**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le projet de convention de prêt d'une archive communale entre la Métropole ROUEN-NORMANDIE et la ville du TRAIT et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS : PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2018 - CM/18/018**

**A la majorité (par 25 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 1)**, le conseil municipal abroge la délibération n° CM/13/107 du 30 septembre 2013 permettant de fixer de nouveaux horaires scolaires à compter de septembre 2014, approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée 2018/2019, à soumettre à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

-----

**AVIS OBLIGATOIRE SUR UNE CESSION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS PROPRIETES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DE LA VILLE DU TRAIT - CM/18/019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de cession de deux logements locatifs sollicitée par la SEMVIT et charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de SEINE-MARITIME.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## **APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT CAF « BONS TEMPS LIBRES » POUR LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ROBERT DOISNEAU - CM/18/020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la convention « bons temps libres » concernant l'acceptation des bons temps libres comme moyen de paiement pour les prestations extrascolaires de la structure d'accueil Robert Doisneau et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

## **APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU TRAIT / LE COLLEGE COMMANDANT CHARCOT LE TRAIT DANS LE CADRE D'UN PROJET THEATRE FORUM - CM/18/021**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve les modalités d'organisation et d'encadrement du projet Théâtre Forum organisé durant l'année scolaire 2018 – 2019 par le collège Commandant Charcot sur le temps scolaire, repris et prolongé sur les temps péri et extra scolaires par l'équipe de l'accueil de jeunes du centre social municipal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

## **COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE - CREATION ET COMPOSITION - CM/18/022**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la création de la Commission communale pour l'accessibilité et décide que cette commission sera constituée des collèges suivants, dont les membres seront désignés par arrêté du Maire :

- les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou physique,
- les associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- les représentants des acteurs économiques,
- les représentants d'autres usagers de la ville.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC L'ENTREPRISE DALKIA - 4E EDITION DES ESTIVALES - CM/18/023

**A la majorité (par 25 voix pour et 1 voix contre ; abstentions : 0),** le conseil municipal décide d'approuver la convention de partenariat pour l'événement des Estivales 2018 avec l'entreprise DALKIA en contrepartie du versement d'une somme forfaitaire de 1 500 euros et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 1 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EN VUE D'UNE CESSION - CM/18/024

**A l'unanimité,** le conseil municipal décide de constater la désaffectation du domaine public des terrains de tennis et du club-house et des parcelles cadastrées section AI n° 96 et AI n° 720 et d'approuver le déclassement des terrains de tennis et du club-house et des parcelles cadastrées section AI n° 96 et AI n° 720.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CHANGEMENT DE NOM DE RUE ET DE NUMEROTATION CONCERNANT LA PARCELLE AM N°45 - CM/18/025**

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'approuver l'attribution du n°55 rue du CALVAIRE à la maison réhabilitée du second locataire, et du n°63 rue du CALVAIRE à la maison occupée actuellement par le locataire n°1, conformément à la numérotation métrique et charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CLUB PHOTO LE TRAIT DANS LE CADRE DE LA P'TITE SCENE - CM/18/026**

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'approuver la convention de partenariat entre la collectivité et le club photo Le Trait et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y référant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION D'UN ESPACE NUMERIQUE MOBILE (ENM) EN PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « CLIPS FORMATION », LE CCAS ET LA VILLE DU TRAIT - CM/18/027**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les modalités de la convention, fixe le montant de participation de la ville de Le Trait à hauteur de 5 478,00 € (cinq mille quatre cent soixante-dix euros) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes s'y afférant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CONVENTION DE GESTION DES ESPACES VERTS ATTACHES A LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU MALAQUIS / LA HAZAIE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT ET DES ACCESSOIRES INDISPENSABLES A L'EXPLOITATION, A LA CONSERVATION ET AU SOUTÈNEMENT DES VOIES - CM/18/028**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des espaces verts attachés à la zone d'activité économique du Malaquis la Hazaie relative à l'entretien des arbres d'alignement et des accessoires indispensables à l'exploitation, à la conservation et au soutènement des voies et à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'UN ÉLÈVE ACCUEILLI EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) A BARENTIN - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - CM/18/029**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le versement de la somme de 304,90€ à la ville de BARENTIN en règlement des frais de scolarité de l'enfant scolarisé en classe ULIS à l'école de CORNEILLE-SEVIGNE de BARENTIN et autorise Monsieur le

Maire à signer la convention fixant le cadre d'accueil de l'enfant concerné et le montant des frais de scolarité.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PNEUS AVEC POUR COORDONNATEUR LA COMMUNE DE ROUEN - CM/18/030**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les communes du Trait, de Rouen, de Bois-Guillaume, d'Elbeuf-sur-Seine et de Caudebec-lès-Elbeuf relatif à l'achat de fournitures de pneus et prestations associées et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférants.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE CHARCOT - APPROBATION DE LA REPARTITION DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - CM/18/031**

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'approuver la clé de répartition du résultat global de clôture 2017, telle que décidée lors du comité syndical du Syndicat Mixte de ramassage scolaire et de gestion du collège Charcot du Trait.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 - CM/18/032

A l'unanimité, le conseil municipal atteste de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/18/001 du 30 janvier 2018 et fixe, pour l'exercice 2018, les taux des impôts directs locaux comme suit :

	Taux votés 2017	Proposition 2018
taxe d'habitation	18,41%	18,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,86%	31,86%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,18%	29,18%

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE DES VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS - CM/18/033

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur François CRAMILLY, adjoint aux finances pour assurer la présidence de la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs du budget principal de la Ville et du budget annexe Zac de la Hauteville.



Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CM/18/034

**A l'unanimité**, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide d'approuver le compte de gestion 2017.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - CM/18/035

**A l'unanimité**, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 2 227 780,70€  
Dépenses d'investissement : 2 637 203,86€  
Recettes de fonctionnement : 11 126 520,44€  
Dépenses de fonctionnement : 9 454 277,52€

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : - 409 423,16€  
Fonctionnement : 1 672 242,92 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Callais se retire pour ce vote

-----

### BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - CM/18/036

**A l'unanimité**, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au BP 2018 comme suit :

- 002 – excédent de fonctionnement reporté : 3 346 793,66€.
- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 850 576,24€.
- 001 – solde d'investissement reporté : - 1 355 460,21€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CM/18/037

**A l'unanimité**, le conseil municipal atteste de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/18/001 du 30 janvier 2018, approuve le budget primitif de la Ville 2018 du budget tel que présenté en annexe jointe à la présente délibération et dit que le vote du budget primitif de la Ville 2018 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CM/18/038**

**A l'unanimité**, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide d'approuver le compte de gestion 2017.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - CM/18/039**

**A l'unanimité**, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 2 469 777,12€  
Dépenses d'investissement : 1 908 932,62€  
Recettes de fonctionnement : 2 514 552,82€  
Dépenses de fonctionnement : 2 525 729,57€  
**Résultat de clôture de l'exercice :**  
Investissement : 560 844,50€  
Fonctionnement : - 11 176,75€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Callais se retire pour ce vote

-----

### BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - CM/18/040

A l'unanimité, le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, affecte le résultat de l'exercice 2017 au budget annexe Zac de la Hauteville 2018 comme suit :

- 002 – solde de fonctionnement reporté : -11 176,75 €.
- 001 – solde d'investissement reporté : -49 171,30 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU BUDGET 2018 - CM/18/041

A l'unanimité, le conseil municipal atteste de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/18/001 du 30 janvier 2018, approuve le budget annexe Zac de la Hauteville et dit que le vote du budget annexe Zac de la Hauteville 2018 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIALES - CM/18/042

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi des subventions aux associations sportives, décide, néanmoins, que, le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

Les associations ainsi subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées

Toute association dont le subventionnement global dépasse 3 000 € (montant cumulé des subventions en espèce attribuées en 2017 et des avantages en nature valorisés et consentis en 2017), une convention d'objectif devra être signée entre l'association et la Commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE, MUSIQUE, THEATRE ET DANSE - CM/18/043

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 414,75€ au Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - ATELIER DES 4 JEUDIS - CM/18/044

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150€ à l'association, Atelier des 4 jeudis et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

L'association ainsi subventionnée sera tenue de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mme Carel se retire pour ce vote

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - SOLIDARITE TRAITONNE - CM/18/045

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000€ à l'association, Solidarité Traitonne et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

L'association ainsi subventionnée sera tenue de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée ;

Toute association dont le subventionnement global dépasse 3 000 € (montant cumulé des subventions en espèce attribuées en 2017 et des avantages en nature valorisés et consentis en 2017), une convention d'objectif devra être signée entre l'association et la Commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mme Bideaux se retire pour ce vote

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - ESSOR - CM/18/046

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000€ à l'ESSOR, précise que cette subvention sera imputée au budget 2018 de la vie association sur le compte 6574 – subvention exceptionnelle, destination 95 et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

L'association ainsi subventionnée sera tenue de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée.

Toute association dont le subventionnement global dépasse 3 000 € (montant cumulé des subventions en espèce attribuées en 2017 et des avantages en nature valorisés et consentis en 2017), une convention d'objectif devra être signée entre l'association et la Commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Guillard se retire pour ce vote

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DU TRAIT - CM/18/047**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000€ à l'Association des Jardins Ouvriers du Trait et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,



- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

L'association ainsi subventionnée sera tenue de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée.

Toute association dont le subventionnement global dépasse 3 000 € (montant cumulé des subventions en espèce attribuées en 2017 et des avantages en nature valorisés et consentis en 2017), une convention d'objectif devra être signée entre l'association et la Commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mme Tassery se retire pour ce vote

#### -----

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - GARDON TRAITON - CM/18/048**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750€ à l'association Gardon Traiton et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

L'association ainsi subventionnée sera tenue de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ;

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Leteurtre se retire pour ce vote

-----

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - CM/18/049

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve pour l'année 2018 l'octroi des subventions aux associations sportives comme mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération et décide néanmoins que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2017-2018 ou de l'année civile 2018,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

Les associations ainsi subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

En cas de refus de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2018, la commune se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées ;

Toute association dont le subventionnement global dépasse 3 000 € (montant cumulé des subventions en espèce attribuées en 2017 et des avantages en nature valorisés et consentis en 2017), une convention d'objectif devra être signée entre l'association et la Commune.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Vegas se retire pour ce vote

-----

**AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT - CM/18/050**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot. Et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 <b>(membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)</b>
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

Fait au Trait le 13 avril 2018

Patrick CALLAIS,  
MAIRE



